



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2014

La séance est ouverte à 20h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI et Claire-Lise HALDEMANN, Messieurs Luca BONAITI, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusés : Madame Céline VENDEIRA et Monsieur Marc BRÜDERLIN, conseillère et conseiller municipaux

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 01-2014 P : Acquisition des parcelles n° 3148 et 2385 du plan n° 28 du registre foncier, sises sur la commune d'Avusy

Proposition

P 01-2014 P : Easyvote : brochure d'information sur les objets soumis à votation à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans

- 5) Proposition du Conseil municipal

Délibération

D 02-2014 P : Ouverture d'un crédit d'étude urbanistique pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz

Résolution

R 01-2014 P : Transfert en zone industrielle de la Sablière du Cannelet SA et restitution à l'agriculture des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy

- 6) Autres propositions de motions et de résolutions ;
- 7) Rapports des commissions ;
- 8) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 9) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Acquisition des parcelles n° 3148 et 2385 du plan n° 28 du registre foncier, sises sur la commune d'Avusy : 9 pour et 1 abstention.
- Easyvote : brochure d'information sur les objets soumis à votation à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans : c'est à l'unanimité que la commission sociale est mandatée.
- Ouverture d'un crédit d'étude urbanistique pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz : cette délibération est reportée en commission ad hoc terrains Portier à l'unanimité des membres présents.
- Transfert en zone industrielle de la Sablière du Cannelet SA et restitution à l'agriculture des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy : c'est avec 9 pour et 1 contre que cette résolution est ajournée jusqu'à nouvel avis.
- Les conseillers sont favorables à la création de chemins piétonniers, avec 9 pour un 1 contre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013

Les conseillers n'ont pas de remarques.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Course du Coteau

Mme CERUTTI informe que la Course du coteau aura lieu le samedi 23.03, et plus précisément à 16h15 pour l'épreuve réservée aux conseillers municipaux.

Le délai pour les inscriptions est fixé au 17.03, directement auprès de la Mairie.

Un minimum de trois personnes est requis pour constituer une équipe communale.

2.2 Questions lors des communications de l'Exécutif

M. GAILLARD : après discussion lors du dernier bureau du Conseil municipal, il a été décidé que les questions ou remarques devront être formulées sous le point «Questions et divers».

Les conseillers peuvent toutefois demander une précision tout de suite, pour autant que cela ne débouche pas sur une discussion.

2.3 Jetons de présence

M. GANGLOFF rappelle qu'à l'époque, les conseillers avaient décidé que leurs jetons de présence seraient versés sur un compte commun, avec relevé individuel par conseiller, dans le but de payer tout ou partie du voyage du Conseil municipal.

Il appartient ensuite aux conseillers de savoir s'ils veulent récupérer leur solde ou le laisser dans un pot commun, tout en sachant que l'idée est d'attendre la fin de la législature pour décider cela.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Très touché par les témoignages de sympathie, M. JEMMELY remercie les personnes autour de la table pour leur soutien lors du décès de son papa.

3.2 Réponse pour la motion : Tarif d'achat d'électricité en gros pour les bâtiments communaux

Après renseignements pris auprès des SIG, ils ne rentrent pas en matière car nous sommes en-dessous des 100 kWh.

Lorsque nous les atteindrons, nous pourrions commencer à négocier. Nous aurons le droit à un tarif préférentiel, mais les SIG n'arrivent pas à dire combien, vu que tout dépend de la consommation. Ils ne savent pour l'instant pas sur quoi se baser.

3.3 Motion : Fête de la musique

Pour répondre aux questions posées dans la motion sur :

La fréquentation : Vendredi : entre 15 et 20 personnes.
Samedi, il y a nettement plus de monde, environ 60 personnes.

Groupes proposés : Vendredi : l'idée est de proposer des groupes de la commune ou des environs qui jouent du rock metal. L'année passée, nous n'avons pas pu trouver un groupe du coin et avons dû prendre « des étrangers ».
Samedi : Réveille-toi Papa, car ce groupe plaît à tout le monde et nous prenons un groupe plus classique, de la commune.

Programmation : Nous avons déjà dans l'idée de supprimer le vendredi car trop peu de fréquentation pour la préparation que cela demande.

L'Exécutif trouve que le samedi à midi est une bonne solution, car ça ne marche sur les plates-bandes de personne. En ce qui concerne le dimanche, il ne sait pas si ça va prendre, même avec un brunch.
Personnellement, M. JEMMELY n'est pas très chaud pour le dimanche, ni pour que cette manifestation soit payante. L'idée que les gens mettent ce qu'ils veulent pour le Burkina est sympa. De plus, le tournoi de foot est le même week-end et ce n'est pas sympa pour eux que la fête de la musique soit déplacée le dimanche. Mais cette discussion peut se reprendre en commission.

Mme HALDEMANN : la commission sociale abordera ce dossier et transmettra le résultat de son travail lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

3.4 Autorisation Jardin du souvenir

Bonne nouvelle, l'autorisation a été délivrée, telle que nous l'avions déposée.

Deux variantes seront proposées à la prochaine commission travaux, afin d'en choisir une que nous puissions proposer à la prochaine séance du Conseil.

3.5 Bus ligne L

Depuis mi-décembre, le bus L passe par la route de Chancy et remonte dans Bernex, par la route d'Aire-la-Ville, pour desservir le cycle du Vuillonex.

Ce nouveau tracé pose des problèmes, notamment au niveau de l'accès à la route de Chancy et au milieu du village de Bernex, où le L ne s'arrête plus.

Malgré nos diverses demandes, la commune de Bernex ne veut pas revenir sur sa décision.

Une rencontre a été demandée à M. Luc BARTHASSAT, conseiller d'Etat en charge du département de l'Environnement, des transports et de l'agriculture, à laquelle participeront les communes de la Champagne et celle de Bernex.

3.6 Bordures de routes

Une lettre a été envoyée d'urgence aux TPG, avec photos à l'appui, conjointement avec la commune de Soral.
L'état des banquettes herbeuses atteint des sommets comme jamais.

3.7 Giratoires route de Chancy

Une lettre va également être envoyée pour les giratoires sur la route de Chancy et les différents aménagements routiers à créer, en collaboration et parallèlement avec l'Etat (Pré-Recoux, Cusinand, etc.).

3.8 CapEmploi

La convention a été signée.

Les implications pour la commune sont au niveau financier, environ Fr. 7'000.-- / année et également, nous devrions (commune ou entreprises de la commune) pouvoir proposer, si possible, des stages.

3.9 Barrière douane de Sézegin

La barrière est régulièrement vandalisée.

Un individu a été piégé par les caméras de surveillance et interpellé. Malheureusement, un incident a de nouveau eu lieu fin janvier.

Une plainte pénale est à chaque fois déposée pour détérioration de matériel fédéral. Il est envisagé d'installer un dispositif de fermeture spéciale et éventuellement une vidéosurveillance permanente.

Un article est paru à ce sujet dans la presse, avec comme titre « Des saboteurs s'attaquent à de petites douanes ».

3.10 Réunion organisée par Bernex pour la présentation du dispositif « Police municipale »

Les communes de la Champagne ont été invitées à participer à cette réunion, lors de laquelle, nous nous sommes rendus à l'évidence que les communes qui n'ont pas de police municipale font toutes le même constat : les signes ne sont pas assez clairs face aux délinquants en tous genres, pour montrer qu'une surveillance se fait. Aussi vis-à-vis de la population qui est moins rassurée que dans les communes qui disposent d'une police municipale.

Un autre élément également, les communes peuvent bien édicter des règlements, quant à l'utilisation des bâtiments, les horaires, etc., mais il faut savoir que ce n'est pas les exécutifs des communes qui vont tourner les boutons pour évacuer les gens.

La proposition qui a été faite à l'issue de cette réunion, serait d'élargir le dispositif de la police municipale, mais combien cela représenterait-il de personnes en plus pour assurer la tournée et surtout le coût de ce service, qui s'élèverait plus ou moins à Fr. 47'000.-- / par année.

Les communes de la Champagne vont écrire un courrier à M. Pierre MAUDET, afin de solliciter une aide financière, selon la proposition du contrat de sécurité dont la presse a fait mention.

Il faut bien se rendre à l'évidence que nous ne couperons pas à un budget pour la sécurité.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Délibération : Acquisition des parcelles n° 3148 et 2385 du plan n° 28 du registre foncier, sises sur la commune d'Avusy

M. JEMMELY : cette délibération fait suite aux différentes discussions et demandes exprimées autour de cette table.

Après discussion avec les vendeurs, un accord a abouti à Fr. 1,550 mio, prix maximum autorisé par le Conseil municipal, sans reprendre le prêt hypothécaire, d'où le retour aux conseillers, par le biais d'une délibération.

Entrée en matière : unanimité.

Il faut savoir toutefois, que cette décision est prise sous réserve de l'approbation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. Mais c'est apparemment en bonne voie.

M. ETIENNE demande à M. BONAITI qu'elle est son estimation pour le prix de vente de cet objet.

M. BONAITI ne peut pas répondre comme ça, même s'il y avait une estimation au départ, ça reste toujours une estimation et ce n'est pas une science exacte. Sans compter qu'il ne se souvient plus de l'estimation de base qui nous avait été présentée.

M. JEMMELY : la base était de Fr. 1,790 mio. Notre première offre était de Fr. 1,6 mio, sous réserve de l'accord du Conseil municipal. Sauf erreur, l'estimation faite par la banque se situait entre Fr. 1,450 et 1,5 mio. A l'époque, cette maison a été achetée Fr. 1,5 mio.

L'Exécutif réfléchit déjà à ce que la commune pourrait faire de ces locaux.

Les conseillers n'ayant rien à ajouter, Mme CERUTTI passe à la lecture de cette délibération, et c'est avec 9 pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

D E C I D E

1. d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle n° 3148 du plan n° 28 du registre foncier, sise sur la commune d'Avusy, d'une surface de 204 m² comprenant une habitation à un seul logement,
2. d'autoriser le Maire à acquérir la parcelle n° 2385 du plan n° 28 du registre foncier, sise sur la commune d'Avusy, d'une surface de 64 m² comprenant un dépôt,
3. d'autoriser l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de Fr. 1'550'000.-, auquel il faudra ajouter tous les droits, frais, émoluments et honoraires de l'acte notarial,
4. d'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 1'600'000.-, y compris les frais d'actes et autres droits,
5. de comptabiliser la dépense dans le compte d'investissement, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Avusy, dans le patrimoine financier,
6. de charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

4.2 Proposition : Easyvote : brochure d'information sur les objets soumis à votation à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans

Créée en 2007, il s'agit d'une brochure explicative simple et neutre, sans orientation politique à l'intention des jeunes et/ou pour un public jeune.

Afin de pouvoir se faire une idée réaliste, une brochure a été demandée pour le scrutin du 9 février dernier. Cette brochure a convaincu l'Exécutif, alors que les objets soumis au vote étaient pointus.

Si les conseillers sont d'accords, nous aurons un rendez-vous avec une personne responsable qui nous précisera, entre autres, le coût de cette opération.

Entrée en matière : unanimité.

Mme CERUTTI demande si les conseillers sont pour que ce sujet soit renvoyé en commission sociale ?

M. JUNGO : il s'agit d'un projet déjà bien abouti et il serait d'avis de le transférer directement en commission finances.

M. GOY : est-il possible d'obtenir une brochure.

M. FLECK : oui. Dans un premier temps, il fait circuler la brochure autour de la table.

M. JEMMELY : l'idée de transmettre ce sujet en commission sociale est pour qu'une personne vienne présenter ce projet, ainsi que les coûts qui en découlent. De plus amples informations peuvent s'obtenir sur www.easyvote.ch.

Les conseillers n'ayant plus de question, Mme CERUTTI reformule la question, et c'est à l'unanimité que les conseillers mandatent la commission sociale pour l'étude de ce dossier.

5. Propositions du Conseil municipal

5.1 Délibération : Ouverture d'un crédit d'étude urbanistique pour le développement et la valorisation des parcelles n° 2660, 3724, 2858, 3726, 2732, 2733, 2734, 2736, 3727, 3401 et 3077, propriétés de la commune, sises à Athenaz

M. BONAÏTI : le but est de commencer, d'aller de l'avant ; avoir un point de vue urbanistique et ensuite élaborer un programme, en 2^{ème} phase.

M. ETIENNE : est-ce que l'étude urbanistique vise à établir un plan localisé de quartier, car une étude d'implantation des bâtiments sur cette parcelle a déjà été faite ?

Pour lui, il faudrait établir un programme avec l'aide du bureau qui a déjà travaillé sur ce projet.

M. GAILLARD : l'idée est de débloquer la situation et d'être conseillés par des professionnels pour pouvoir prendre des décisions.

M. MEYER pense que le bureau ASS pourrait venir «gracieusement» pour nous rafraîchir la mémoire et répondre à nos questions. Il ne pense pas forcément qu'une nouvelle étude soit nécessaire, mais peut-être une disponibilité de leur part d'une dizaine à une vingtaine d'heures.

M. JEMMELY salue cette délibération car elle a pour but de faire avancer les choses. Il remarque qu'elle ressemble à ce que l'Exécutif avait présenté, avec une formulation plus nuancée.

Personnellement, il pense que l'étude qui avait été faite peut être utilisée et il renverrait le texte de cette délibération pour changer certains termes, mais il se réjouit que les conseillers veuillent que la situation se débloque.

M. ETIENNE rejoint l'idée de M. GAILLARD, mais selon le résultat que nous attendons, le montant qui figure sur la délibération ne correspond pas. Tout dépend des choix que nous ferons.

Il pense qu'il est préférable de renvoyer cette délibération en commission ad hoc. Il n'est pas pour le montant stipulé, mais pour débloquer la situation. Il faut renvoyer en commission et revenir avec une proposition.

M. BUBLOZ précise que l'étude urbanistique est proposée dans un but d'avoir une réflexion sur l'intégration de ce projet au niveau de l'ensemble du village d'Athenaz. Pour le programme, il est important que le Conseil municipal puisse continuer à collaborer avec l'aide de professionnels pour un retour rapide, afin de ne pas à nouveau s'enliser.

M. JEMMELY : en ce qui concerne les études déjà produites, les coefficients qui y sont mentionnés ne sont pas sortis d'un chapeau. Au moins, cela a le mérite d'être une base de travail.

M. GOY : d'où l'étude urbanistique pour compléter.

M. MEYER relève que bien que nous n'ayons pas tourné en rond, nous n'avons pas fait grand-chose non plus !

M. GOY reste convaincu que nous avons besoin de quelqu'un.

Mme CERUTTI : pour revenir à la disponibilité du bureau ASS, les gens ne travaillent pas gratuitement. Il serait bien de discuter avec eux.

M. ETIENNE : lorsque nous payons une étude Fr. 50'000.--, nous pouvons espérer des réponses à des questions et une certaine disponibilité. Nous ne leur demandons pas de travailler gratuitement.

M. JEMMELY pense que le bureau ASS se déplacera volontiers pour répondre aux questions.

M. BUBLOZ relève que les types de questions ont évolué, car nous aussi. Le fait de leur demander de venir répondre à nos questions ne nous oblige en aucun cas à rester avec eux pour la suite.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande qui est pour le report de cette délibération en commission ad hoc terrains Portier ?

Unanimité.

5.2 Résolution : Transfert en zone industrielle de la Sablière du Cannelet SA et restitution à l'agriculture des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy

Entrée en matière : 9 pour / 1 contre.

M. GOY demande si l'Exécutif a envoyé à qui de droit, un courrier, pour information, avec historique de la situation, comme cela avait été demandé ?

M. JEMMELY : non, car le dossier se transmet de conseiller d'Etat à conseiller d'Etat, mais un rendez-vous a été demandé.

M. GOY trouverait bien d'envoyer un dossier (plaquette), avec les démarches entreprises jusqu'à ce jour.

M. JEMMELY rappelle qu'il avait proposé d'envoyer cela au Procureur général et que les conseillers lui avaient demandé d'attendre.

M. HODGERS n'a rien reçu de notre part, mais de la part de M. LONGCHAMP certainement.

M. BUBLOZ est d'avis que la commune lui envoie quelque chose et mette en évidence son point de vue, afin qu'il puisse se préparer à l'entretien.

M. JEMMELY : nous sommes en attente de propositions de dates de la part du secrétariat de M. HODGERS pour parler de la gravière (installation de recyclage).

M. ETIENNE demande si cet entretien se déroulera en présence des conseillers ou sera entre l'Exécutif et le conseiller d'Etat.

M. JEMMELY : dans un premier temps, ce sera une rencontre conseiller d'Etat – Exécutif.

M. ETIENNE souligne que le but de cette résolution est de formaliser ce qui était ressorti de la discussion que nous avons eue avec M. LONGCHAMP. De la position du Conseil municipal et de ce que souhaiterions. Lorsqu'il avait demandé sous quelle forme présenter

ce document, les personnes du bureau du Conseil municipal lui avaient répondu que cela devait être une résolution et ne devait pas porter le terme «décide», mais plutôt «déclare» ou «vouloir demander» et que cette résolution pourrait accompagner le dossier que nous transmettrions à M. HODGERS, ou bien, se transformer en motion, au bon vouloir de l'Exécutif, avec une requête de la part du Conseil municipal.

Personnellement, il est favorable à la résolution, qui permet de formaliser notre position et ce que nous aimerions obtenir du Conseil d'Etat. Dans un deuxième temps, formuler une motion, qui ferait suite aux discussions que nous aurions eues avec le conseiller d'Etat.

M. JEMMELY : il est vrai que lors de la réunion du bureau du Conseil municipal, il a été dit que cette résolution ne pouvait pas être recevable, car nous ne pouvons pas demander quelque chose au Conseil d'Etat de cette manière. Nous pouvons demander au Maire de demander au Conseil d'Etat, mais pas nous adresser directement au Conseil d'Etat, d'où la transformation de ce projet en motion. Il rappelle également qu'une résolution, adressée à Mme KUNZLER et M. LONGCHAMP, signée par le président du Conseil municipal de l'époque, M. JUNGO, a déjà été envoyée.

MM. ETIENNE et GOY attirent l'attention sur le fait qu'il ne s'agissait que d'une délibération prise, pour montrer notre opposition à tout nouveau déclassement de ces parcelles. La lettre envoyée à Mme KUNZLER et M. LONGCHAMP, reprend les termes de la délibération et demande de sanctionner la Sablière du Cannelet SA.

La résolution présentée ce soir demande le transfert de l'entreprise de la Sablière du Cannelet, à Bardonnex.

De plus, M. GOY est d'avis d'envoyer un dossier sommaire à M. HODGERS pour qu'il puisse se préparer, ainsi que la plaquette qui avait été à l'attention du Grand Conseil, car elle contient tout ce qu'il doit savoir. En procédant de la sorte, nous n'avons plus besoin de nous demander s'il faut envoyer une motion, une délibération ou une résolution.

M. JEMMELY écrira un courrier dans ce sens, et joindra la plaquette et la copie de la lettre qui avait été envoyée à Mme KUNZLER et M. LONGCHAMP. Cela accélérera peut-être la prise du rendez-vous. L'idéal serait qu'il soit fixé d'ici fin mars.

M. GOY : le courrier pourrait être co-signé par le président du Conseil municipal, avec copie aux conseillers.

Unanimité.

Formellement, cette résolution est ajournée jusqu'à nouvel avis avec 9 voix pour et 1 contre.

6. Autres propositions de motions et résolutions

Rien à signaler.

7. Rapports des commissions

7.1 Commission travaux

Entretien des routes : des plans ont été fournis à M. FONTAINE, ingénieur, pour qu'il prépare des soumissions à distribuer à diverses entreprises (si des conseillers ont des noms d'entreprises, ils peuvent les transmettre à M. GARDI).

Chemins piétonniers : avoir une idée générale d'un budget pour demander un crédit d'étude pour savoir si la commune pourrait se permettre de réaliser ces chemins en ayant une idée des coûts, en sachant que cela nous coûtera au minimum Fr. 750'000,-. M. GAILLARD ira trouver M. GANGLOFF pour formuler un projet, qui permettra à la commission finances de se saisir de la question, mais les différents groupes peuvent déjà en parler. Il s'agit-là uniquement de la liaison Athenaz - Sézéglin.

M. JEMMELY trouve prématuré de déjà parler d'un crédit d'étude, car la commission ne sait pas trop où elle va (site propre, rachat de terrains, etc.), et selon, le prix change.

M. GAILLARD : le crédit d'étude était pour affiner 2-3 variantes, pour lesquelles les prix différaient, mais grâce auxquelles les conseillers pouvaient se faire une idée et voter pour la réalisation ou non de ce cheminement.

M. GARDI : la commission voulait connaître ce soir l'intention du Conseil municipal avant toute chose, car cela ne sert à rien d'aller plus loin si tout le monde trouve que la réalisation de ces chemins pédestres coûte trop cher !

MM. ETIENNE et MEYER pensent qu'il faudrait passer par une proposition, qui permette au Conseil municipal de dire son intention et aller de l'avant.

M. BUBLOZ : il y a le cheminement idéal et les critères pratiques qui ne correspondent pas forcément, d'où les besoins de chiffrer, ce qui n'est pas gratuit. Malheureusement, depuis à peu près 6 mois, nous ne pouvons plus fonctionner comme avant, sans étude.

M. JEMMELY : il faut que dans un premier temps, le Conseil municipal décide s'il est d'accord d'aller de l'avant pour ce cheminement. Les études ne servent à rien si le Conseil ne veut pas aller de l'avant.

M. GOY : pour lui, le Conseil municipal a montré à plusieurs reprises son envie de créer ces différents chemins piétonniers. Cette étape est donc réglée.

M. GANGLOFF : comme cela a été dit précédemment, cela doit passer par un crédit d'étude, via une délibération, dans laquelle sont mentionnés les points à examiner, une somme libérée pour réaliser cette étude et les variantes souhaitées.

M. BUBLOZ partage également ce que M. GOY a dit, pour lui, la volonté de créer ces chemins est acquise.

M. GARDI : avant que la commission présente une délibération, il aimerait que le Conseil municipal donne à nouveau son intention ce soir.

Mme CERUTTI pose alors la question pour savoir qui est pour la création de ces chemins piétonniers : 9 pour / 1 contre.

7.2 Commission finances

Etat des lieux actuel des entrées fiscales : remis à plus tard.

Comptabilisation des travaux : est-il judicieux de faire des amortissements anticipés ? Pas de réponse, mais un débat sur une vision à long terme de nos investissements a eu lieu. La commission demande à l'Exécutif de fournir un tableau des amortissements, avec leurs échéances.

M. JEMMELY : ce tableau est distribué chaque année, avec le bouclage des comptes au mois de mai. Ce qui veut dire que pour 2012, le tableau des amortissements a été distribué au mois de mai 2013.

Gestion de la fortune communale : constaté que pour 2013, la fortune communale est une charge pour un montant de plus ou moins Fr. 5'000,--. Questions : quel est le rendement des fonds propres que la commune retire de ses investissements dans la fortune communale ? Est-il judicieux ou non de reverser le rendement de la fortune communale dans les comptes de la commune ?

La commission aimerait obtenir le rendement actuel des immeubles d'Avusy et d'Athenaz.

M. JEMMELY demande d'où sort le chiffre de Fr. 5'000,--.

M. ETIENNE : il s'agit de la différence entre les Fr. 5'000,-- de revenus dans les comptes de fonctionnement et les Fr. 9'500,-- de charges. Les revenus correspondent, en gros, aux locations de terrains agricoles.

Par rapport au tableau des amortissements, il est vrai que nous le recevons, mais ce tableau doit être réactualisé en fonction des amortissements que nous avons réalisés.

M. JEMMELY : il l'est, à chaque bouclage des comptes ! En ce qui concerne le taux de rendement, nous demanderons à la régie de nous transmettre les chiffres, mais le but n'est pas de faire du profit sur ces immeubles. C'est la commune qui fixe le taux, d'entente avec la régie. Pour le transfert de la fortune communale dans le budget de fonctionnement, ce n'est

pas impossible de le faire, mais très peu de communes y recourent. Une réponse sera rendue à la commission.

Investissements à venir : la commission des finances attend le chiffrage des futurs investissements, essentiellement celui des routes, liaison Athenaz-Sézegnin et de la mise à niveau des bâtiments communaux d'Athenaz et d'Avusy, tout ceci en collaboration avec la commission des travaux.

Centimes additionnels : important de discuter rapidement pour ne pas se retrouver dans la même situation que l'année passée. La commission a besoin des chiffres des investissements et des éléments relatifs aux recettes le plus rapidement possible et les chiffres prévisionnels pour 2014 idéalement en avril, d'où la date de la prochaine commission finances le 14 avril à 20h.30.

M. JEMMELY attire l'attention que le prévisionnel restera toujours du prévisionnel !

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 04.03.14 à 20h.30 commission travaux (jardin du souvenir – chemins piétonniers)
- Mercredi 05.03.14 à 20h.30 commission environnement
- Jeudi 06.03.14 à 20h.00 commission sociale
- Mardi 11.03.14 à 20h.30 commission ad hoc terrains Portier
- Lundi 14.04.14 à 20h.30 commission finances

9. Questions et divers

9.1 M. GAILLARD : c'est à quelles occasions que nous aurions besoin d'agents municipaux, pour les fêtes communales, les stationnements interdits ?

M. FLECK : pas de rapport avec les fêtes privées et modérément avec les fêtes communales, puisque les agents municipaux ne débordent pas de certains horaires, 20h.-21h.

Les agents municipaux ne peuvent pas ignorer certains types d'infractions, mais c'est également à nous de donner les lignes directrices.

9.2 M. MEYER : en ce qui concerne la douane de Sézegnin, pourquoi ne pas installer des bornes automatiques ? Elles seraient vites amorties, car il n'y aurait plus besoin de personnel qui vienne ouvrir et fermer.

M. JEMMELY : il faudrait effectivement voir combien cela coûte et surtout si cela est faisable à cet endroit.

9.3 M. ISELI : il y a de plus en plus de fourgons et de voitures d'entreprises qui se parquent au CCA le soir et le week-end.

M. JEMMELY : c'est possible. Il y a également plus de voitures de frontaliers. Pour faire respecter ce parking, il faudrait le mettre en zone bleue et à ce moment-là, nous pourrions faire intervenir la police (municipale). A l'heure actuelle, il est difficile d'intervenir, sauf déposer un mot sur le parebrise.

Il va regarder ce qui est faisable.

M. FLECK attire l'attention sur le fait que les citoyens qui souhaitaient la présence d'une police plus présente et visible, avaient pour préoccupations les questions de sécurité et de cambriolages.

9.4 M. ETIENNE aimerait revenir sur l'article de M. FLECK paru dans le dernier bulletin communal qui affirme qu'il y a eu fuite et appelle à ne pas réélire les conseillers municipaux concernés. Avec le recul, M. ETIENNE constate que cela s'inscrit dans une campagne de dénigrement et d'intimidation, pour laquelle les conseillers concernés n'ont toujours rien reçu. Si cette plainte est infondée, elle pourrait conduire à une dénonciation calomnieuse, dénonciation qui relève de l'article 303 du Code pénal. En tant que député, M. BARRILLIER ne s'y expose pas, puisqu'il bénéficie d'une immunité parlementaire.

Dans l'article, il est également mentionné, en gros, que pour éviter d'évincer un élu du Sénat, il ne faut pas élire ou réélire les fauteurs de trouble.

M. ETIENNE a reçu une carte de vœux de M. Pierre WEISS, qui demande : «comment va l'inculpé ?»

Enfin, M. ETIENNE a également reçu une convocation du PLR Champagne qui devait plus ou moins se prononcer sur SON évincement dudit parti.

M. ETIENNE attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas admissible qu'une commune laisse mener des campagnes diffamatoires. Si nous prenons l'exemple de ce qui s'est passé à Corsier, il y a eu un recours de déposé, car cela était en pleines élections, qui ont d'ailleurs été annulées. A l'heure actuelle, nous ne sommes pas en période électorale, mais à Aire-la-Ville, où cela s'est également passé en dehors de toutes élections, c'est le Conseil municipal qui a exigé la démission de l'adjoint en question.

Il pense qu'à notre niveau, nous devrions prendre une décision à ce sujet, car il est assez inquiétant d'arriver à ces extrémités-là, au niveau d'un Conseil municipal.

C'est pourquoi, M. ETIENNE propose que le Conseil municipal en discute et que le retour de cette discussion se fasse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. JEMMELY pense que les conseillers peuvent en discuter entre eux. Il relève également que M. ETIENNE cherche et fait tout pour recevoir des «coups de bâton» et à force de semer à gauche à droite, il faut s'attendre à récolter. Il ne faut pas ensuite venir pleurer et faire le Caliméro.

De plus, ses attaques ne concernent pas uniquement notre commune, mais s'étendent au PLR et autres. M. ETIENNE n'est pas tendre non plus dans ses articles avec les uns et les autres.

M. ETIENNE rappelle que le 1^{er} article était une volonté du Conseil municipal pour informer de ce qui se passait au niveau du Grand Conseil sur la problématique des gravières. Pour des questions pratiques et de délai, cet article a été signé à deux. Il n'y a ensuite pas eu d'autres écrits de sa part. C'est au niveau du bulletin communal ensuite, qu'il y a eu quelque chose de fait, qui est inadmissible, et il trouve normal de réagir, car jusqu'à preuve du contraire, nous sommes en démocratie. Pour toutes ses raisons, il souhaiterait un démenti.

M. JEMMELY : pour les remous, il faut que M. ETIENNE ne s'en prenne qu'à lui. Pour l'article sur les gravières, les groupes étaient effectivement tous d'accord, mais au final, il n'y a eu que deux conseillers qui ont signé et il y a peut-être une raison.

M. JUNGO aimerai juste dire que le bulletin communal ne doit pas être une vitrine politique et il doit rester neutre. Il aimerait que ceci soit remis au clair. Il pense que si l'article avait été soumis à un «comité de relecture», il n'aurait certainement pas paru. Rien n'empêche les gens à produire des tous-ménages.

M. JEMMELY est entièrement d'accord que le journal ne doit pas être utilisé à des fins politiques. En ce qui concerne la relecture ou une commission bulletin communal, les essais avaient déjà été faits et n'avaient pas été concluants, d'où le retour à l'Exécutif.

M. BUBLOZ : existe-t-il des statuts ou un cadre formel qui régit ce bulletin communal ?

M. JEMMELY : il s'agit de discussions qui avaient eu lieu à l'époque.

M. BUBLOZ aimerait que ces statuts soient revus. Personnellement, c'est l'article qui parle des terrains Portier qui ne collait pas à la réalité. Une seule opinion est représentée : celle de l'Exécutif. Si les choses sont ouvertes et honnêtes, ça ne lui pose pas de problème, mais là, ce n'est pas le cas.

M. JEMMELY : le bulletin communal reste une affaire de l'Exécutif. En ce qui concerne l'article sur les terrains Portier, il y a un moment où il faut assumer ce qui est dit durant les séances. Si le Conseil municipal veut s'occuper du bulletin communal, c'est avec plaisir, l'Exécutif sera déchargé d'un gros travail.

M. BUBLOZ trouve que ce n'est pas honnête de répondre de cette manière, car il ne s'agit pas d'assumer ou non ce qui est dit, mais de la façon dont les arguments sont présentés.

M. GOY : l'Exécutif devrait faire preuve d'un peu de compréhension, car les conseillers se retrouvent face à une nouvelle méthode de travail qui est encore un peu floue, d'où le refus de rentrer en matière. Mais il a également bien été expliqué à cette occasion, que la volonté

du Conseil municipal, n'est en aucun cas de bloquer le projet, il en veut pour preuve la résolution de ce soir, mais ce n'est pas ce qui ressort de l'article paru dans le bulletin communal.

A une période, le Conseil municipal était associé à la rédaction de ce journal, pourquoi ne pas réessayer ?

Mme CERUTTI rappelle que c'était la croix et la bannière pour obtenir des articles !

M. GOY : ça pourrait aller mieux aujourd'hui, car il s'agissait aussi d'un problème de personnes. Il trouve dommage que ce soit l'apanage de l'Exécutif.

Mme CERUTTI demande la parole pour répondre à M. ETIENNE. Elle trouve que ce qui est dit dans l'article est le reflet de ce qui se passe dans certaines séances. La réaction s'est immédiatement fait sentir par le biais d'un tous-ménages, qu'elle a trouvé incompréhensible, et c'est également l'écho qu'elle a eu de personnes qui ne font pas partie du Conseil municipal. Elle tient également à lui rappeler, que par le passé, il ne s'est jamais gêné d'envoyer des salades, aussi bien pour elle que pour M. TREIER, adjoint à l'époque. Donc, en ce qui la concerne, elle ne le soutient en aucun cas !

M. BUBLOZ pense qu'il est important de ne pas tout mélanger. Il faut essayer de quitter l'association de personnes. Nous sommes en 2014 et il faut passer à autre chose. Il aimerait revenir à l'article sur les terrains Portier, pour dire qu'il pense qu'il n'a franchement pas été présenté de manière équitable. Il aurait dû avoir y les deux versions. Personne n'est gagnant, en présentant les choses de la sorte et en dénigrant. Il faut être honnêtes et avoir confiance si nous voulons travailler ensemble. Dans un bulletin d'information, nous devons informer les gens, mais surtout être neutres.

Ça ne devrait pas et ne doit en aucun cas se reproduire. Il faut absolument que les choses soient présentées de manière correcte et équitable.

M. BONAITI serait d'avis de désigner un comité de relecture, pas de rédaction.

M. JUNGO a remarqué dans les derniers bulletins qu'il y a toujours des propos un peu personnalisés, visés. La façon d'agir n'est pas très juste, car c'est hors contexte.

Par rapport à cette résolution sur les terrains Portier, la majorité des conseillers a trouvé le texte trop complet et c'est pourquoi, nous n'avons pas voulu entrer en matière.

M. BUBLOZ : par rapport à la non entrée en matière, il avait été clairement dit que le but n'était surtout pas d'enterrer le sujet, la preuve aujourd'hui et il fallait aussi réfléchir au pourquoi de la non entrée en matière. Une collaboration entre l'Exécutif et le municipal est nécessaire si nous voulons avancer, voilà un signe clair, même si l'organe de décision reste l'Exécutif.

M. FLECK : pour revenir sur la décision de ne pas entrer en matière, il avait été rappelé aux conseillers que la non entrée en matière est réservée exclusivement pour des objets sur lesquels nous ne voulons pas débattre. En ce qui concerne la forme, le texte etc. tout peut être refondu du moment que le Conseil entre en matière. Rien n'est figé.

En ce qui concerne le problème que M. ETIENNE soulève et puisqu'il a été question d'individu, son article faisait suite à la constatation relatée par le Conseil d'Etat, notamment au sujet d'une lettre qui a été lue autour de cette table, extrapolée par la suite sur des manières de se comporter sans aucune allusion à un groupe politique ou à une personne en particulier, ce qui n'est pas le cas de ce que M. ETIENNE a diffusé sur l'ensemble de la commune, qui était contre M. FLECK de bout en bout.

M. FLECK demande un peu de pudeur ... !

- 9.5 M. GANGLOFF remercie Mmes CERUTTI et HALDEMANN pour leurs décorations de Noël à la mairie.
- 9.6 Mme STADLER remercie les présidents des commissions de bien vouloir rendre tous leurs procès-verbaux 2013, afin de pouvoir verser les jetons de présence.

La séance est close à 22h.55.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :